



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/729
9 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 89 de l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport de la Deuxième Commission (Partie I)*

Rapporteur : M. Ahmed Yousif MOHAMED (Soudan)

I. INTRODUCTION

1. À sa 3e séance plénière, le 23 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire à son ordre du jour la question intitulée :

"Environnement et développement durable :

- a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
- b) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
- c) Utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer : Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs;
- d) Élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
- e) Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement"

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en plusieurs parties sous la cote A/49/729 et additifs.

2. À sa 30e séance plénière, le 13 octobre, suite à une demande du Président de la Deuxième Commission (voir A/49/483 et A/49/494), l'Assemblée générale a décidé que les décisions relatives aux alinéas d) et e) seraient prises par la Deuxième Commission mais que le débat les concernant aurait lieu directement en séance plénière.

3. La Deuxième Commission a tenu un débat général sur le point de l'ordre du jour à ses 13e à 16e séances, du 19 au 21 octobre 1994. On en trouvera un résumé dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/49/SR.13 à 16). L'attention est également appelée sur le débat général que la Commission a tenu à ses 3e à 8e séances, les 7, 11, 12 et 13 octobre (voir A/C.2/49/SR.3 à 8). Un résumé de la suite de l'examen du point de l'ordre du jour par la Commission sera donné dans des additifs au présent rapport.

4. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa quatrième session extraordinaire (A/49/223-E/1994/105);

b) Rapport du Secrétaire général sur la pêche hauturière aux grands filets dérivants et ses conséquences sur les ressources biologiques des mers et des océans (A/49/469);

c) Lettre datée du 6 avril 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué commun adopté par le Groupe au sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud (Groupe des quinze) à sa quatrième réunion, tenue à New Delhi, du 28 au 30 mars 1994 (A/49/119);

d) Lettre datée du 27 juin 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle sur un agenda pour le développement adopté par le Groupe des 77 le 24 juin 1994 (A/49/204-E/1994/90);

e) Lettre datée du 27 juin 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adopté par le Groupe des 77 à l'occasion du trentième anniversaire du Groupe (A/49/205-E/1994/91);

f) Lettre datée du 11 juillet 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du Communiqué de la quinzième réunion de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, tenue à Bridgetown du 4 au 7 juillet 1994 (A/49/229);

g) Lettre datée du 12 juillet 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un message du Président de la Tunisie et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine aux chefs d'État et de gouvernement des sept pays les plus industrialisés (A/49/256);

h) Lettre datée du 8 août 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration finale adoptée par le Conseil interaction à sa douzième session, tenue à Dresde (Allemagne) du 7 au 10 juin 1994 (A/49/307-S/1994/958);

i) Lettre datée du 5 septembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du Communiqué du vingt-cinquième Forum du Pacifique Sud, tenu à Brisbane (Australie) du 31 juillet au 2 août 1994 (A/49/381);

j) Lettre datée du 3 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration des Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 adoptée le 30 septembre 1994 (A/49/462 et Corr.1);

k) Lettre datée du 30 septembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, transmettant le texte de la déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine à New York, le 29 septembre 1994 (A/49/479);

l) Lettre datée du 11 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration de la Réunion ministérielle des pays les moins avancés, adoptée à New York le 4 octobre 1994 (A/49/506);

m) Lettre datée du 17 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le communiqué publié à l'issue de la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation du Mouvement des pays non alignés à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 5 octobre 1994 (A/49/532-S/1994/1179);

n) Lettre datée du 2 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les informations envoyées par le Ministère fédéral du développement, de la science et de l'environnement sur les effets que les sanctions ont sur l'environnement dans la République fédérative de Yougoslavie (A/C.2/49/8);

a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

a) Note du Secrétaire général (A/49/463);

b) Lettre datée du 11 janvier 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué de la réunion inaugurale de la Commission mixte Communauté des Caraïbes-Cuba, tenue le 13 décembre 1993 (A/49/64);

c) Lettre datée du 25 juin 1994, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, transmettant les documents de la onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue au Caire du 31 mai au 3 juin 1994 (A/49/287-S/1994/894 et Corr.1);

b) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

Rapport du Secrétaire général (A/49/485);

c) Utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer : Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs

a) Rapport du Secrétaire général (A/49/522);

b) Note verbale datée du 12 juillet 1994, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration de Buenos Aires, adoptée le 9 juin 1994 par le Séminaire international sur l'adoption d'un régime efficace pour la conservation des ressources biologiques dans la zone contiguë à la zone économique exclusive (A/49/254);

d) Élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

a) Note du Secrétaire général transmettant les rapports du Comité intergouvernemental de négociations chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, sur les travaux de ses troisième, quatrième et cinquième sessions (A/49/84 et Add.1 et 2);

b) Rapport du Secrétaire général sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique (A/49/477);

c) Lettre datée du 4 octobre 1994, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Deuxième Commission (A/49/483);

e) Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

a) Note du Secrétaire général transmettant une étude réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement sur la possibilité de mettre en place un réseau informatique des petits États insulaires en développement (A/49/414);

b) Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies, en vue d'appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/49/425 et Add.1);

c) Note du Secrétaire général transmettant une étude réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement sur la possibilité de mettre en place un programme d'assistance technique aux petits États insulaires en développement (A/49/459);

d) Lettre datée du 7 octobre 1994, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Deuxième Commission (A/49/494);

e) Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown, 25 avril-6 mai 1994 (A/CONF.167/9 et Corr.1 et 2)¹.

5. A la 13e séance, le 19 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable et par le Conseiller juridique (voir A/C.2/49/SR.13).

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18.